

Montréal, le 4 avril 2007

M. André Beauchamp, Président
Commission consultative sur le projet de campus de l'Université de Montréal
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Qc)
H3A 1X6

Objet : Commentaires sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont

Monsieur le Président,

Héritage Montréal est un organisme indépendant, fondé en 1975 pour encourager la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, naturel et culturel des communautés de la région montréalaise. Nous réalisons cette mission notamment par des actions éducatives et une participation aux réflexions et discussions publiques sur les questions de patrimoine, d'aménagement et de processus consultatif et participatif.

Dans le but d'examiner de telles propositions, Héritage Montréal s'est doté de principes d'action qui nous guident et que nous joignons en annexe à titre d'information. Parmi ceux-ci, soulignons l'exemplarité des corps publics et la prise en compte des dimensions patrimoniales et urbanistiques, notamment le fait d'imaginer et de comprendre les projets et leurs impacts dans un cadre territorial élargi qui reflète la réalité urbaine plutôt que de les traiter uniquement à partir de leurs propres besoins et préoccupation.

En ce sens, nous apprécions qu'un projet aussi majeur fasse l'objet, après diverses concertations et consultations informelles menées par le promoteur ou d'autres organismes, d'une consultation publique menée selon les règles de l'art. Tout d'abord, nous souhaitons donc féliciter votre commission et l'Office de consultation publique

...p. 2

04 avril 2007

p.2.

de Montréal d'avoir organisé des séances d'information et de dépôt de mémoires dans les deux quartiers les plus directement intéressés – Outremont et Parc Extension – ainsi que des ateliers thématiques sur des enjeux particuliers soulevés par le projet. Nous tenons à souligner que ce dossier d'envergure métropolitaine transcende la gestion quotidienne et locale de l'aménagement, ce qui confirme l'intérêt d'une véritable démarche de planification urbaine à l'échelle de la Ville et dans la foulée du Plan d'urbanisme. Alors que l'on note les signes et les effets d'une tendance excessive à la décentralisation, accentuée par la disparition du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, nous espérons que ce cas serve de modèle pour d'autres projets semblables, notamment ceux réunis dans le programme Montréal 2025, que les décideurs pourraient prendre l'habitude autrement de ne traiter que dans une perspective locale, négligeant souvent d'en réaliser le plein potentiel de développement métropolitain.

Quant au projet lui-même, il nous apparaît important de souligner que son promoteur – l'Université de Montréal – est l'une des institutions d'enseignement supérieur les plus importantes et réputées d'Amérique du Nord et qu'elle s'est donnée, pour ce projet, des principes d'intérêt, reconnaissant sa dimension citoyenne d'institution dans la cité. Il importe aussi de rappeler qu'en 2007, l'excellence d'un projet urbain ne repose pas uniquement sur la qualité des formes ou le respect de normes comme celles de type LEED à laquelle aspire le promoteur, mais aussi sur son intégration au milieu où il s'insère, dans une perspective à court et à long terme. Cela est d'autant plus nécessaire que ce projet s'inscrit dans un territoire urbanisé depuis longtemps et non pas dans un quelconque terrain à bâtir de parc industriel.

Le projet soulève plusieurs enjeux patrimoniaux que nous ne voyons pas suffisamment examinés dans la démarche du projet. D'une part, malgré le fait qu'elle ait été créée vers 1886, quelques années à peine après l'incorporation de l'ancienne ville d'Outremont, la gare de triage ne fait pas l'objet d'une documentation historique ou patrimoniale substantielle dans les présentations du projet. Il n'est ainsi pas permis d'en comprendre l'évolution, l'intégrité en tant qu'ouvrage de génie civil ou le potentiel archéologique comme si le site n'avait jamais été autre chose qu'un terrain vacant sans histoire. On rappellera que le triage d'Outremont, y compris dans sa dimension patrimoniale, n'est pas un site isolé mais bien une composante importante d'un réseau ferroviaire comptant d'autres installations, aménagées et transformées depuis un siècle. Sa présence explique la constitution d'un patrimoine bâti industriel et résidentiel particulier, de part et d'autre des espaces ferroviaires.

D'autre part, Héritage Montréal se préoccupe des impacts de ce vaste projet d'aménagement et de construction sur le patrimoine bâti et paysager de l'Université de Montréal sur le flanc nord du mont Royal. Nous comprenons que l'expansion de

... p. 3

l'Université au triage d'Outremont réduira la pression immobilière sur ce territoire patrimonial et ses espaces verts mais notons que cela n'engage pas les écoles affiliées – Polytechnique et HEC – qui exercent aussi de telles pressions. De plus, nous nous inquiétons du fait que le financement des nouvelles infrastructures du triage d'Outremont mette en péril les budgets déjà insuffisants pour l'entretien et la rénovation des bâtiments et aménagements du campus principal. Le diagnostic publié par l'Université dans le cadre de la préparation de son nouveau plan directeur souligne les importants besoins à ce chapitre. On rappellera qu'un principe élémentaire du développement durable professe une rénovation et une utilisation des édifices existants avant de lancer de nouvelles constructions. Dans ce contexte, nous nous préoccupons tout particulièrement de la conservation du Pavillon Roger-Gaudry, œuvre maîtresse d'Ernest Cormier. Par ailleurs, le cas de l'ancien Mont Jésus-Marie (1420, boulevard Mont-Royal), acquis par l'Université qui y a entrepris puis interrompu des travaux de reconversion, ne nous rassure pas. De plus, nous considérons qu'il faudra continuer à investir dans la mise en valeur du campus principal comme le promettait le plan directeur de 1995. Outre la conservation du patrimoine bâti ou paysager, il faudra y réaliser des interventions dans le but d'atténuer les impacts de certains aménagements et constructions sur le caractère patrimonial des lieux et sur le rôle du mont Royal dans le paysage métropolitain. Héritage Montréal recommande donc que l'exercice d'expansion de l'Université sur le site d'Outremont ne se fasse pas au prix d'un désintéressement de la part de celle-ci quant à son implantation sur la montagne.

Nous notons les qualités générales du plan d'aménagement proposé et la création d'une esplanade dont on souhaite qu'elle demeure dégagée et publique. Par contre, l'absence totale d'ouverture et de liens avec le Nord sinon par une étroite passerelle accessible par ascenseurs, notamment le quartier de Parc-Extension doit être corrigée. Outre l'élargissement substantiel de la passerelle proposée quitte à en faire une place-pont au-dessus des voies, il faudrait notamment envisager, en tenant compte de l'intensité du service ferroviaire, l'installation de traverses à niveau protégées; par exemple dans le secteur est. De même, le fait que les nouvelles avenues Est-Ouest ne débouchent pas directement sur l'avenue du Parc apparaît comme une incongruité du projet et il faudrait établir un accès plus direct depuis l'Est, ce qui est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'un axe majeur de transport public où l'on imagine même l'implantation d'un tramway. Enfin, le renvoi de la cour de travaux publics d'Outremont dans le secteur contigu aux quartiers Marconi et Parc-Extension ne répond pas au plein potentiel d'interarrondissementalité du site et isole davantage le nouveau campus de son environnement urbain vivant au contraire de la volonté d'intégration exprimée par l'Université. Cela appelle à une prise en compte du projet dans une perspective urbaine plus large, quitte à raviver le projet régulièrement oubliés d'ateliers municipaux communs à plusieurs arrondissements.

04 avril 2007

p. 4

Enfin, il nous semble important de rappeler qu'un tel plan d'aménagement se réalisera sur une période de plusieurs années et qu'il faudra que la Ville de Montréal s'assure de la mise en place d'un mécanisme de suivi tant pour satisfaire les attentes locales que de réaliser les objectifs de développement urbain ou métropolitain qui justifient l'effort collectif dans ce projet. Par ailleurs, comme la construction des pavillons est prévue par phases, il faudra exiger et réaliser un programme d'aménagement paysager temporaire qui tire parti des terrains en attente. Ce pourrait être l'occasion d'une action novatrice mettant à contribution, comme on a pu le voir aux réputés jardins de Métis, des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et de l'architecture du paysage ainsi que des artistes. Il serait même intéressant qu'une telle action-pont entre culture et aménagement soit amenée au *Rendez-vous 2007 – Montréal, métropole culturelle* que présidera le Maire de Montréal en novembre prochain et qui réunira, outre la Ville de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que la Chambre de Commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal, initiateur du rendez-vous.

Vous remerciant de votre attention, nous vous transmettons, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres de la Commission et de l'équipe de cette consultation, nos salutations distinguées.

Le directeur des politiques,

Dinu Bumbaru